

LA VIE DU CHANTIER EN MARCHES PUBLICS VUE PAR LE NOUVEAU CCAG TRAVAUX

Ref VIECHANT - (MAJ 27/06/2022)

Déjeuner offert



L'inscription d'un salarié à ce programme présuppose que l'entreprise (ou le salarié) :

- a pris connaissance des objectifs pédagogiques, du contenu et des résultats attendus
- a validé l'intégration dudit programme dans l'objectif d'amélioration des compétences du parcours professionnel de son salarié (mise à jour, évolution de poste)

Objectifs :

- Etre capable de connaître les divers actes d'exécution en marchés publics de travaux
- Etre capable de maîtriser les aspects financiers et techniques des marchés publics de travaux.

Public :

- Dirigeants d'entreprise, Techniciens, Secrétaires
- Toute personne intervenant dans le processus des marchés publics au sein d'une entreprise du BTP.

Pré-Requis : Aucun

Durée : 1 jour – 7 heures

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Salle , matériels pédagogiques, vidéoprojecteur, paperboard
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, études de cas.
- Un support est remis à chaque stagiaire.

Intervenant : Formateur qualifié, évalué et référencé dans notre système qualité

Lieu : Selon la date

Coût : Les conditions tarifaires sont à disposition dans notre catalogue formation

Modalités d'évaluation des acquis :

Evaluation de la formation et analyse de l'atteinte des objectifs à l'aide d'un questionnaire vrai/faux.

Délai d'accès :

Se référer aux dates du catalogue.

Accessibilité :



Programme :

L'intervention de l'entreprise sur le chantier

L'intervention portant sur les délais d'exécution :

- La nature et l'étendue des travaux : comment gérer les travaux supplémentaires ?
- Les délais et le retard par le versement de pénalités : comment contester les pénalités ?
- Les conditions d'exécution dans les délais : comment gérer le planning ?

L'intervention portant sur les actes d'exécution

- Ordre de service et le devis : obligatoire
- Le compte rendu de chantier : l'intervention nécessaire de l'entreprise
- Avenant : l'accord des parties, les clauses à vérifier

L'intervention de l'entreprise sur l'exécution financière et administrative du chantier

L'intervention de l'entreprise et le règlement financier

- Modalités de paiement : avance, acompte, solde, nantissement,
- Les délais de paiement et les intérêts moratoires : comment se faire payer rapidement ?
- Sûretés : retenue de garantie, caution, garantie à première demande : comment lever la retenue de garantie ?
- Variations des prix : prix actualisable, prix révisable : comment calculer la variation des prix ?
- Les décomptes et acomptes mensuels : comment rédiger les situations ?
- Le projet de décompte final : comment rédiger le projet de décompte final ?

L'intervention de l'entreprise lors de la réception

- La date d'achèvement des travaux : qui doit la fixer ?
- Les opérations préalables à la réception : que doit faire l'entreprise ?
- La décision de réception : quel impact pour l'entreprise ? comment la réclamer ?
- Le PV de levée des réserves

L'intervention en cas de sous-traitance

L'intervention en cas de sous-traitance

- Le contrat de sous-traitance : comment le rédiger ?
- La déclaration de sous-traitance.
- Le paiement direct du sous-traitant : comment réclamer le paiement ?

Les autres cas d'intervention non assimilés à la sous-traitance ?

- Le prêt de main d'œuvre : dans quels cas est-il légal ?
- Le contrat de location de matériels et de fournisseur
- Le privilège du pluviose : dans quel cas s'applique-t-il ?

La formation sera maintenue si le seuil de 6 stagiaires est atteint

JE M'INSCRIS →

BTP FORMATION – Tél : 0670418840 – Email : pelerins@d74.ffbatiment.fr Certification Qualiopi N°2021/0061-0.

Association Loi 1901 – Siret n° 424 249 597 00024 – Code Naf 8559 A - N° de TVA intracommunautaire : FR66424249597

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82740119374, auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

JE M'INSCRIS

